

SITUATION DES PYGMEES DANS LA LOCALITE DE CHAMINUNU EN GROUPEMENT DE KALONGE/TERRITOIRE DE KALEHE/SUD-KIVU

LOCALISATION DE LA ZONE

PROVINCE	SUD-KIVU
TERRITOIRE	KALEHE
CHEFFERIE	BUHAVU
GROUPEMENT	KALONGE
LOCALITE	CHAMINUNU

METHODOLOGIE

Ces informations ont été collectées à la suite des visites sur le terrain et d'un entretien direct avec les pygmées et les autorités locales du groupement de Kalonge du 12 au 30 novembre 2022.

SITUATION GENERALE

La localité de CHAMINUNU contient une population estimée en décembre 2022 à 32.677 personnes dont 1528 pygmées d'âge confondu regroupés en 305 ménages. Ces pygmées ont tous été expulsés du Parc National de Kahuzi-Biega. On peut les regrouper en 3 catégories selon leur endroit de résidence : (1) Les résidents dans la communauté de CHAMINUNU et qui sont propriétaires terriens avec des documents parcellaires. Ils sont au nombre de 68 ménages. (2) La deuxième catégorie est installée sur la colline KANYANGE dont ils sont propriétaires : cette colline leur a été octroyée par le PNKB après expulsion du parc national de Kahuzi-Biega. Ils sont à 115 ménages. Ils possèdent un document cadastral commun de leur colline. (3) La troisième catégorie est celle des pygmées en errance, éparpillés dans tout KALONGE dans des familles d'accueil. On en a dénombré 122 ménages. Au total, 305 ménages de pygmées vivant dans une situation de précarité.

LOGEMENT



La quasi-totalité de ces pygmées vivent dans de petits abris de fortune et d'autres dans des familles d'accueil. Malgré qu'ils possèdent des documents parcellaires, ils n'ont pas de moyens pour construire un abri adéquat. Risques : en vivant dans ces abris de fortune ils sont exposés aux risques d'incendies, aux intempéries et aux maladies contagieuses pouvant résulter de la promiscuité et des intempéries. Besoins : construction des logements décents pour ces ménages de pygmées.



SANTE



Pas d'accès aux soins de santé faute de moyens financiers. Ils n'ont ni argent pour se faire soigner en privé ni assurance maladie. Ceux qui tombent gravement malades se rendent à l'hôpital pour les soins mais une fois guéris ils s'évadent dans la nature pour se soustraire à la facturation de l'hôpital. Cela leur crée des problèmes avec les hôpitaux et les centres de santé du milieu qui refusent de les soigner. Pour la maternité les femmes sont obligées d'accoucher à la maison. Certaines femmes pygmées ont été violées mais n'ont jamais été référées dans une structure sanitaire pour une prise en charge appropriée. Risques: forte mortalité suite au manque des soins médicaux, forte mortalité des femmes à l'accouchement, risque pour les bébés de mourir à la naissance. Besoins: ils ont déclaré avoir besoin d'un centre de santé pour les soins médicaux parce qu'ils sont déjà discriminés par les hôpitaux du milieu.

EDUCATION



L'école proche de l'habitation des pygmées n'est ni construite, ni mécanisée, ni budgétisée. Dans cette école il y a 3 catégories d'élèves : les résidents non pygmées, les déplacés et les pygmées. Malgré la vulnérabilité de tous les élèves, les enfants pygmées sont plus vulnérables que les autres. Ils manquent d'objets scolaires et d'uniformes. Notons que l'âge scolaire est très dépassé pour les enfants pygmées dont certains se retrouvent à l'école primaire à l'âge de 17 ans. On a dénombré 116 élèves pygmées sans fournitures scolaires et sans uniformes, 45 élèves pygmées orphelins. On a dénombré également 34 enfants pygmées entre 7 et 15 ans qui ne fréquentent pas l'école. Risques: vagabondage, risque d'intégration des groupes armés, leur avenir est compromis. Besoins: construction d'une école primaire viable, octroi d'objets scolaires et d'uniformes aux enfants pygmées, prise en charge de la scolarisation des enfants (plaidoyer pour la paie des enseignants et/ou paiement de frais scolaires). Cependant, pour les enfants ayant dépassé l'âge scolaire, un centre de récupération scolaire s'avère indispensable. Un centre de formation en métiers serait la bienvenue dans le milieu pour les enfants n'ayant pas fréquenté l'école.





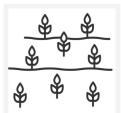
PROTECTION DE L'ENFANCE



Tous les enfants pygmées du groupement de KALONGE ne sont pas enregistrés à l'Etat civil. Les raisons sont multiples mais les principales sont l'ignorance des parents, l'instabilité des ménages, les troubles sécuritaires et la « discrimination ». Risques : ces enfants pygmées peuvent se retrouver apatrides dans leur propre pays et cela conduirait à la perte des droits civiques. Besoins : organiser un jugement supplétif en faveur de ceux qui ont dépassé l'âge et faire un plaidoyer à l'Etat civil pour leur enregistrement régulier et une sensibilisation des parents pygmées sur l'enregistrement des enfants à l'Etat civil.



ACCES A LA TERRE



Tous ces pygmées n'ont pas de champs où ils peuvent pratiquer l'agriculture. Ils n'ont pas d'argent pour en acquérir par achat ou par métayage. Et s'il arrive qu'ils en acquièrent par métayage pour payer en travail une fois par semaine dans le champ du propriétaire, les absences causées par leur situation misérable amènent à confiscation du champ par le propriétaire. Ils se disent aussi « discriminés » par les non pygmées qui refusent de leur donner des champs par métayage. Risque : la famine dans les ménages pygmées et ses conséquences.

Besoins : faire un plaidoyer pour l'octroi des champs à ces pygmées. Par exemple en leur achetant quelques hectares, chaque ménage aurait un lopin de terre où cultiver.

ALIMENTATION



Faute d'accès à la terre, les ménages pygmées vivent dans une insécurité alimentaire permanente. Ils mangent difficilement une fois par jour, sous-entendu que la quantité et la qualité de la nourriture sont médiocres. Ainsi, ils affirment vivre **du vol** dans les champs des résidents non pygmées pour survivre. Risques: conflits avec les résidents non pygmées, discrimination, malnutrition. Besoins: pour arrêter le vol ils disent vouloir des champs pour pratiquer l'agriculture et de l'élevage de petit bétail. Cela leur permettrait de produire leur nourriture.

EAU ET ENVIRONNEMENT



Pas de source d'eau aménagée, pas de toilettes ni douches et par conséquent ils font leurs besoins dans la brousse non loin des habitations. Ils affirment manquer des arbres pour la construction des toilettes. Ils n'ont aucune notion de gestion des déchets. Risques: maladies d'origine hydrique et destruction de l'environnement (abattage désordonné des arbres).

Besoins: adduction d'eau et à défaut captage de source, construction des latrines et douches, sensibilisation sur l'hygiène.

FEMME ET JEUNE FILLE



Les femmes pygmées se disent « discriminées » par d'autres femmes dites « civilisées » (non pygmées). Elles affirment « ne pas vivre comme d'autres femmes ». Elles n'ont pas de petit commerce, pas de champs, pas d'élevage. On ne les accepte pas dans les associations d'autres femmes (associations villageoises d'épargne et de crédit (AVECs)). Risques: pauvreté et marginalisation des femmes. Besoins: création d'un centre d'alphabétisation des femmes pygmées et/ou d'un centre de formation en métiers (coupe-couture, etc.), octroi de fonds de démarrage d'une activité économique comme un élevage ou un petit commerce, suivi d'une création d'AVECs pour la pérennisation de leurs activités et l'acquisition d'une culture de gestion.





Téléphone : +243 (0) 999757050, +243 (0) 812285441 E-mail : coordo.padc.rdc@gmail.com № 259, Boulevard P.E Lumumba, Commune d'Ibanda, Q. Nyalukemba